



**GARANTIE**  
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

# DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 3555

**RÉFÉRENCE N° 12715-3555**





# EXIGENCES GÉNÉRALES

---

Toute soumission sera basée sur un mode forfaitaire ; elle devra énumérer de manière distincte le coût avant taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant total pour la réalisation des travaux

La soumission sera ventilée pour chaque point du présent devis. L'entrepreneur devra notamment y indiquer le coût associé à chacun des points ainsi que la nature des travaux qui seront effectués.

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

L'Entrepreneur sera responsable et assumera les frais de toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture du chantier incluant tout permis, déclarations et autres formalités nécessaires selon l'envergure des travaux.

L'Entrepreneur devra se comporter de manière à minimiser les dérangements pour les occupants de l'immeuble au cours de l'exécution des travaux et s'engage à la remise en état des lieux, à ses frais, à la fin des travaux.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

# INSTRUCTIONS

---

## 0.1 Sommaire des travaux

Effectuer les travaux nécessaires pour corriger les désordres de chacun des points décrits au présent document.

En référence au dossier de réclamation 12715 dont les informations aux documents :

- **Décision de l'administrateur no 9779 rendue le 17 avril 2025**

Concernant le point :

### 1. Apparition de moisissure

Aménager conformément aux indications des documents contractuels.  
Les travaux incluent tout ce qui est indiqué aux documents contractuels.

## 0.2 Calendrier des travaux

Soumettre un calendrier des travaux au plus tard deux semaines avant le début des travaux et qui sera maintenu à jour.

Le calendrier doit préciser les dates de début et de fin prévues des activités suivantes :

- Mobilisation (début des travaux)
- Démobilisation (fin des travaux)
- Nettoyage final
- Inspection de fin de travaux par GCR (vérification des déficiences/acceptation de travaux)

## 0.3 Aménagement du chantier

Ne pas charger ou permettre de charger une partie de l'ouvrage avec un poids ou une force qui pourrait en menacer l'intégrité.

Tous éléments altérés ou endommagés sur la propriété devront être remis en état aux frais de l'entrepreneur (aménagement paysagers, entrée d'auto, gazon, arbres, etc.).

## 0.4 Énergie électrique temporaire

Il est interdit d'utiliser les branchements électriques du bâtiment visé par le présent sans entente préalable avec le représentant désigné de GCR.

## 0.5 Matériaux et équipement

Installer ou mettre en place les matériaux et les produits en suivant les instructions du fabricant.

## 0.6 Nettoyage

Maintenir le chantier propre et exempt de débris.

Évacuer rapidement les débris et les surplus.

Effectuer un nettoyage final de l'espace intérieur impacté par les travaux comprenant entre autres le lavage des revêtements de plancher, le nettoyage des surfaces métalliques, le nettoyage des appareils de chauffage et autres accessoires et si applicable, des appareils sanitaires et de la robinetterie.

#### **0.7 Réunions de chantier**

S/O

#### **0.8 Codes et règlements**

Exécuter les travaux conformément au Code de construction du Québec 1985, aux normes qui y sont référées ainsi qu'aux règlements municipaux applicables dans la Ville de Saint-Roch-de-Richelieu, soit le zonage, la construction, le lotissement, la plomberie et la ventilation.

Tout l'ouvrage doit être conforme aux exigences des normes et codes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Chaque sous-traitant doit faire toutes les demandes pour obtenir les permis et payer les droits nécessaires à l'exécution de son ouvrage.

#### **0.9 Protection temporaire**

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis pour protéger tous les éléments qui pourraient être endommagés lors de l'exécution des travaux décrits au présent document.

#### **0.10 Installations sanitaires**

S/O

# DEVIS TECHNIQUE

## 1. APPARITION DE MOISSISSURE

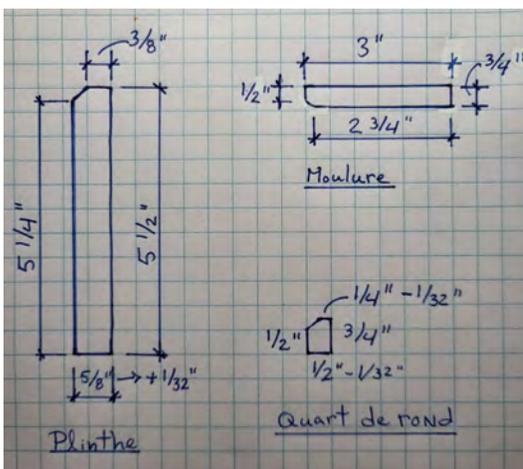
Point de réclamation n° 1

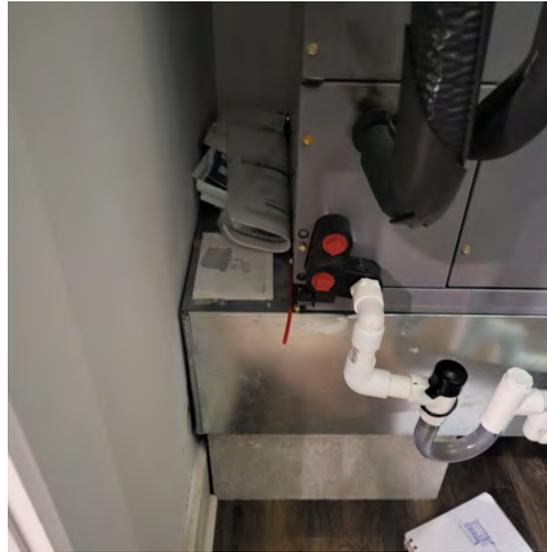
### 1.1 Portée des travaux

- Faire remplacer par un entrepreneur frigoriste le cercueil de l'appareil de chauffage par un cercueil de même superficie que la fournaise (environ 41 ¼" x 22 ¼") afin de dégager la cloison.
- Faire inspecter, modifier au besoin et attester de la conformité de l'installation et des raccordements de l'appareil de chauffage et de l'échangeur d'air par un entrepreneur frigoriste.
- Remplacer les matériaux affectés, soit le gypse, les plinthes & quart de rond des murs et les moulures de porte, en concordance avec la modification de la fournaise.

### 1.2 Remise en état

- Remplacer les plinthes & quart de rond au bas de trois (3) murs – environ 13 pi. Lin (voir détail pour le profil);
- Remplacer deux (2) moulures à la porte d'accès au local technique – 2 x +/- 7pi de haut (voir détail pour le profil);
- Recouper le gypse sur toute la portion affectée par la moisissure;
- Décontaminer la lisse et le bas des montants;
- Installer du nouveau gypse de même épaisseur que l'existant, appliquer un nouveau ruban à joint, plâtrer et poncer sur les deux (2) côtés de la cloison. Plusieurs ponçages devront être faits jusqu'à l'obtention d'un fini uniforme, sans défaut;
- Peinturer localement les réparations de gypse en appliquant une couche d'apprêt et une couche de finition de couleur et de fini agencés à l'existant. Appliquer une 2e couche de finition sur les deux (2) murs - +/- 92 pi. ca bruts;
- Appliquer puis sabler un mastic acrylique sur les têtes de clous de façon à rendre la surface uniforme et sceller avec un scellant pour moulure la jonction des plinthes & quart de rond / moulures avec les murs;
- Peinturer les plinthes & quart de rond / moulures en appliquant une couche d'apprêt et deux (2) couches de finition de couleur et de fini agencés à l'existant.





PRODUCT NO.	VENK300008E
MODEL NO.	FEM120008E
SERIAL NO.	F21727972
VOLTS	208/208
MOTOR HP	1/2
MOTOR FLA	2.8
PHASE/HERTZ	1/60
FEET STATIC	0.2 M. W.C.
REFRIGERANT TYPE	DESIGN P/30 430
DATE OF MANUFACTURE	JUN 2021

Approved Electric Heater Accessories

EHK2AAK*	EHK2AKB*	EHK2AKN*	EHK2AKS*
EHK2AAK*	EHK2AKB*	EHK2AKN*	EHK2AKS*

ELECTRICAL INFORMATION FOR THIS UNIT  
FOR FIELD INSTALLED ELECTRIC HEATERS APPLY ELECTRICAL INFORMATION  
PLATE SUPPLIED WITH HEATER IN THIS BLOCK.

SINGLE SUPPLY CIRCUIT		DUAL SUPPLY CIRCUIT	
L1/L2 HEATER AMPS 3	MIN. AMPACITY 3.5	L1/L2 HEATER AMPS N/A	MIN. AMPACITY N/A
MAX. OVERCUR. PROTECTION IS		MAX. OVERCUR. PROTECTION N/A	
L3/L4 HEATER AMPS N/A	MIN. AMPACITY N/A	L3/L4 HEATER AMPS N/A	MIN. AMPACITY N/A
MAX. OVERCUR. PROTECTION N/A		MAX. OVERCUR. PROTECTION N/A	

SHORT CIRCUIT CURRENT: 50A RMS  
SYSTEM VOLTAGE: 230 V

HEAT PACK INSTALLED N/A

UNIT HAS REMOTE LIMIT CONTROL. MAX. OUTLET TEMP: 100°F  
MOTOR ELECTRICALLY PROTECTED.  
SEE INSTALLATION INSTRUCTIONS FOR SPECIFIC INSTALLATION REQUIREMENTS AND  
APPROVED ACCESSORY KIT INFORMATION.  
MAX. VOLTAGE TO GROUND OF SUPPLY CIRCUIT NOT TO EXCEED 120 VOLTS IF HEATER  
HAS DIRECT BREAKER CONTROL.  
USE ONLY ACCESSORY ELECTRIC HEATERS SHOWN IN "APPROVED ACCESSORY"  
SECTION AND FROM EQUIPMENT MANUFACTURER.  
CLEARANCE TO COMBUSTIBLE MATERIALS TO BE 6" FOR CABING, CLEANER AND DUCT FOR  
DUCTS SERVING TO NEW HEATERS.  
FOR UNITS WITH HEATERS FROM AMP AND ABOVE, CLEARANCE TO COMBUSTIBLE MATERIAL IS  
TO BE 6" TO CABING AND 1" FOR PANEL 30" OR CLOSER AND DUCT.

**CAUTION** WIRING DEVICE FOR THIS UNIT MUST  
MATCH THAT SHOWN ON OUTSIDE UNIT  
RATING PLATE. REPLACE IF NECESSARY.  
THIS UNIT IS EQUIPPED WITH AN ENERGY DEVICE.

International Appliance Products  
Lynchburg, VA 27601 U.S.A.

MODEL: 4577  
ENGINEERED IN USA  
ASSEMBLED IN MEXICO

TXV

UL LISTED

